RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025 matin

Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE
laurent.merique@francetravail.fr

Isabelle DE OLIVEIRA
isabel.de-oliveira@francetravail.fr

Maryvonne HO SACK WA
m.ho-sack-wa@francetravail.fr

Laurence THIREAU
laurence.thireau@francetravail.fr

Frédéric PICHON DE BURY
fred.pichondebury@francetravail.fr

Myriam SURLEMONT
myriam.surlemont@francetravail.fr

Votre Représentant syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA
jl.miraglia@francetravail.fr

Ordre du jour de la réunion

- **Consultation sur la Situation Economique et Financière (SEF)**

Consultation sur la Situation Economique et Financière (SEF)

Les comptes 2024 de France Travail ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Les événements impactant sur l'exercice sont :

- Une contribution Assurance chômage en forte hausse par rapport à celle de 2023 en lien avec l'évolution à la hausse du recouvrement des cotisation en 2022 avec la poursuite de l'effet rattrapage post- COVID, la crise économique consécutive à la pandémie ayant conduit à une baisse de la contribution UNEDIC en 2022,
- L'augmentation de la subvention Etat conformément à la convention tripartite pour accompagner la création de FT,
- La fin des financement exceptionnels REACT-UE (FSE) permettant de financer à 200% certains dispositifs,
- Une baisse des financements Etat au titre des dispositifs d'intervention dans le cadre des Pactes et des dispositifs nationaux du plan d'investissement dans les compétences dont l'arrêt de financement de plusieurs enveloppes, ce qui a conduit à une diminution des dépenses d'intervention,
- Une augmentation du financement de l'UNEDIC du dispositif d'accompagnement renforcé CSP en lien avec l'augmentation du nombre d'entrées dans le dispositif et des dépenses liées,
- Une augmentation des dépenses de personne en lien avec l'évolution des effectifs et l'effet année pleine de la revalorisation de la rémunération mise en œuvre courant 2023,
- Des frais de fonctionnement supérieurs à 2023 notamment au titre des dépenses de sous-traitance en lien avec la mise en œuvre du volet numérique de FT.

Le résultat du compte de résultat est à zéro.

Pour le budget 2025, il a été voté tardivement en février du fait du décalage de la Loi de Finances. Hypothèses structurantes :
- La contribution Assurance chômage en hausse
- La contribution de l'Etat stable
- La baisse de financements spécifiques
- La baisse des budgets interventions (PIC)
- L'effectif sous plafond stable
- La revalorisation du 1er janvier 2025
- Les frais de fonctionnement en comparé par rapport au réalisé qui augmente
- Les investissements augmentent (plan sureté et renouvellement informatique)

Lors du vote initial du budget 2025, les financement Etat de Pactes régionaux d'investissement dans les compétences n'étaient pas encore stabilisés. Ces budgets ont été révisés.

Evolution des recettes entre l'exécution 2024 et le budget 2025 :
La contribution assurance chômage augmente de 164 millions €. La contribution Etat est stable. Les autres financements de l'Etat baisse. POEC, POEI et la FOAD sont les dispositifs intégrés dans le budget.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025 matin

CSEC Comité Social et Economique Central

Sur les dépenses entre l'exécution 2024 et le budget 2025 :

- Les dépenses d'intervention sont en baisse (-48,3 millions €) principalement sur le champ de la formation (PIC) ce qui impose de se recentrer sur certains types de formation et sur les DE qui en ont le plus besoin.
- Une hausse des prestations externalisées de + 8,7 millions € avec les nouvelles prestations CREASCOPE et AGIL'CADRES qui augmentent le budget.
- Une augmentation sur le champ des partenariats renforcés sur l'action à destination des séniors.

SNAP Intervention du SNAP

Pour le **SNAP**, les ambitions affichées par la Loi Plein Emploi nécessitent des moyens alloués par l'Etat. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Nous relevons la baisse du budget d'intervention sur le champ de la formation qui est un point de difficulté pour l'action que l'on doit mettre en place pour les DE et qui nous oblige à recentrer la formation sur ceux qui en ont le plus besoin et sur des priorités excluant des marges de manœuvre dans les autres cas.

L'autofinancement de la généralisation du dispositif Avenir Pro, avec notre contribution aux Missions Locales (MILO) de 2,9 millions d'euros, reste un problème car cela soustrait des moyens à France Travail (FT) alors que dans le même temps, nous devons aussi déployer le dispositif ce qui mobilise des temps opérationnels supplémentaires.

Concernant le renouvellement informatique : quel est le volume de PC à renouveler en 2025 ? Quelles sont les conditions de renouvellement des PC ?

Sur l'immobilier, le lien avec le nouveau cadre de référence comportant une réduction des surfaces en m² et la maîtrise des lignes budgétaires sur ce champ est évidente car cela permettra aussi de compenser les effets de l'inflation au-delà des renégociations de baux qui ont contribué à cette maîtrise mais cela se fera au détriment de la qualité de vie au travail.

L'EDO a eu un impact financier qui a été intégré au budget. Confirmez-vous l'arrêt de l'EDO pris en charge par les conseillers en juin 2025 ? Où en est la programmation algorithmique ?

Le **SNAP** a demandé :

- Un point sur le budget de l'action au logement en 2024 et en 2025 et réalerté sur les difficultés d'accès au logement d'un nombre grandissant d'agents.
- Un état des pertes relatives à la subrogation des arrêts maladie en cas d'absence d'envoi des documents à la CPAM par l'agent sur 2024 et 2025.
- Un comparatif entre le projeté et le réalisé sur l'assiette de calcul du 0,8% de la masse salariale pour l'enveloppe des promotions sur les 4 dernières années avec l'impact sur les enveloppes régionales. En effet, l'enveloppe est calculée sur le réalisé sur 8 mois de l'année et sur le projeté sur les 4 derniers mois.

Réponse de la Direction :

Le FSE apporte des moyens supplémentaires. La dynamique de la contribution de l'UNEDIC est prise en compte par l'Etat. Nous avons la chance d'en bénéficier ce qui n'est pas donné à toutes les administrations. La Direction se bat pour que cela ne conduise pas à une baisse de financement par l'Etat.

Sur le sujet de la subvention Etat qui baisse, il y a un calcul précis concernant l'ensemble des opérateurs. Le taux de mise en réserve peut faire varier les budgets.

Sur la formation, le budget PIC a fortement baissé. Cependant, ce budget avait très fortement augmenté dans l'exercice précédent. Nous sommes dans une situation supérieure à ce qui existait avant le PIC. On doit désormais être plus vigilant sur les prescriptions faites (ciblage sur le type de formation : métiers à fort potentiel d'emploi et le type de publics bénéficiaires).

Sur la sous-traitance, elle augmente peu mais cela représente des prestations dont on a besoin. Dans la partie partenariale, ce sont des subventions de nos partenaires. Sur la partie autres partenariats, cela concerne un appel à projet sur la partie séniors de 10 millions d'euros et cela finance les actions d'associations sur ce champ.

Pour l'instant, on est en sous-consommation chronique de notre budget d'intervention.

Sur l'exécution de notre plafond d'emploi : Le sous plafond 2024 est à 99,9%. Les DR ont pu avoir un décalage dans leur recrutement en début d'année mais ils peuvent avoir un rattrapage en cours d'année.

Sur les m², il y a des baisses de m² mais c'est la renégociation de baux qui arrive à maintenir les loyers. Les surloyers ont encore un impact mais il n'y a pas de coupe sombre. Nous sommes à près de 10% de propriété.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025 matin

CSEC Comité Social et Economique Central

Sur les investissements informatiques, ils ont fortement augmenté en 2024. La variation 2024/2025 est moindre, c'est principalement le renouvellement des PC mais pas uniquement.

Le renouvellement des PC est automatique. Le délai de remplacement est de 6 ans. Cela se fait par vague en fonction des PC les plus anciens.

L'EDO sera automatisé en juin dans le cadre de la version M06.

Les lignes d'intervention sont fongibles donc s'il y a des besoins complémentaires, ils peuvent être financés. Les critères sont plus ouverts pour les aides à la garde d'enfant mais il n'y a pas eu d'augmentation de mobilisation, pour autant.

Les POEC ne sont pas fongibles car ils sont alloués aux OPCO. Les OPCO peuvent aussi mobiliser les POEI.

Les AFC sont toujours mobilisables mais on peut moins prescrire sur celles des Conseils Régionaux. Ils nous délèguent moins de Plan Régionaux d'Investissement dans les Compétences mais il va y avoir des PRIC délégués par l'Etat directement à FT. Donc on va avoir des délégations largement supérieures en 2025 par rapport à 2024. L'AFC doit être autorisée par le CR. On doit se mettre d'accord pour ne pas faire de doublons.

La Direction apportera ultérieurement les informations demandées sur l'action logement et le comparé entre le projeté et le réalisé du calcul du 0,8 de l'enveloppe de promotion.

Les financements de la MILO pour Avenir Pro nous permettent de faire prendre en charge une partie des publics par les MILO sinon ce devrait être fait par FT.

Le plafond d'emploi est contraint. La sous-traitance permet de prendre en charge des activités. Elle a augmenté sur une période longue. VSI, alternance EMS EMD (permet de cibler des publics différents), PES (prestation Parcours Emploi Santé 100 millions d'euros) ne peut pas être internalisée.

Activ projet ne baisse pas en volume mais sur le champ financier car le coût du nouveau marché a baissé.

Une expertise sur la situation financière et économique a été votée à la majorité (FO, CGT et FSU pour). Le SNAP s'est abstenu.

Le rendu d'avis sera donc programmé dans un délai de 2 mois.